

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 20 MAI 2025

Commune de Mansigné,

Par suite d'une convocation en date du 12 mai 2025, les membres composant le conseil municipal de la commune de Mansigné se sont réunis en date du 20 mai 2025 à 20 h 30 à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUSSARD François, Maire de Mansigné.

Membres présents : M. BOUSSARD François – Mme DAVID Isabelle – M. DESMARES Romain – Mme ROGER Florence – Mme IGLESIAS Valérie – M. BENTZ Gérard – M. BONHOMMET Alain – M. DOIRE Vincent – M. TOUCHARD Jérôme — M. BIGOT Frédéric – M. VILLATEL-BUCHERT Willy – M. LOYER José – Mme BATAILLE Martine – Mme EHERMANN Céline

Membres absents excusés ayant donné mandat de vote :

Mme LEQUIMENER Christiane pouvoir à M. BOUSSARD François
Mme MARREAU Claire pouvoir à Mme EHERMANN Céline
Mme GRUDÉ Mélanie pouvoir à M. LOYER José
M. LAUNAY Philippe pouvoir à M. BENTZ Gérard

Membre absente : Mme BOURMAULT Cassandra

Le conseil municipal a désigné Mme Martine Bataille pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du 08 avril 2025
- Tirage au sort des jurés d'assises 2026
- Convention de mise à disposition personnel administratif de Mansigné à la commune de Saint Jean de la Motte
 - M.A.M – extension et changement de destination d'une habitation – dossier analyse des offres
 - Extension salle de motricité école maternelle – dossier analyse des offres
 - Création préau école maternelle – dossier analyse des offres
 - Devis travaux de voirie 2025
 - Aide départementale à la voirie communale (ADVC) dossier 2025
 - Devis éclairage terrain de pétanque
 - Devis jeu de sol thermocollé – école primaire
 - Devis zone non-fumeur école maternelle
 - Devis robot de tonte
 - Affaires diverses

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 h 30

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2025

Après lecture du procès-verbal de la réunion du 08 avril 2025, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 35/2025 : TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2026

Le conseil municipal a procédé publiquement, conformément à l'arrêté préfectoral du 14 avril 2025, au tirage au sort de 3 noms à partir de la liste générale des électeurs pour l'établissement de la liste annuelle des jurés d'assises appelés à siéger au cours des assises de l'année 2026. Le tirage au sort est le suivant :

Monsieur MARREAU Guillaume, 347 route de la vallée 72510 MANSIGNÉ
Monsieur GILBERT Quentin, 804 route de luché 72510 MANSIGNÉ
Madame GRIHON Elodie, 2187 route de penchien 72510 MANSIGNÉ

DELIBERATION N° 36/2025 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITON DU PERSONNEL ADMINISTRATIF DE MANSIGNÉ A LA COMMUNE DE ST JEAN DE LA MOTTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que deux agents administratifs de Mansigné sont allés faire des travaux de secrétariat et agence postale pour la commune de Saint Jean de la Motte suite à l'arrêt pour congés maladies de l'agent en poste à Saint Jean de la Motte.

Pour cela, une convention de mise à disposition doit être signée des deux parties, Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal l'autorisation de signature de cette convention.

Considérant la nécessité pour la commune de Mansigné de mettre à disposition deux agents auprès de la Commune de Saint Jean de la Motte afin de répondre à des besoins spécifiques en matière de missions de travaux de secrétariat et agence postale,

Considérant que la mise à disposition doit faire l'objet d'une convention précisant les conditions d'exercice des fonctions, la durée, les modalités de remboursement,

Considérant que les agents concernés ont donné leur accord pour cette mise à disposition,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

Approuve le projet de convention de mise à disposition des deux agents auprès de la Commune de Saint Jean de la Motte à partir du 10 février 2025 jusqu'au 31 décembre 2025,

Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout avenant nécessaire à son exécution.

Dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget communal.

DELIBERATION N° 37/2025 : M.A.M – EXTENSION ET CHANGEMENT DE DESTINATION D’UNE HABITATION – DOSSIER ANALYSE DES OFFRES ET CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation des entreprises pour les travaux de la M.A.M –extension et changement de destination d’une habitation, pour les 9 lots, le cabinet d’architecte « Atelier bleu d’Archi » nous a transmis le dossier d’analyse des offres.

Après présentation du rapport d’analyse des offres, Monsieur le Maire, sur proposition et avis sur les meilleures offres, suggère de retenir les entreprises listées ci-dessous :

RÉCAPITULATIF SUITE ANALYSE ET NEGOCIATION				
MAM - MANSIGNE				
N°	Désignation	ESTIMATION APD 14-11-2024	ENTREPRISES	HT
Lot n°1	DEMOLITION-VRD - MACONNERIE	29 140.00 €	Royer Bâtiment	43 000.00 €
Lot n°2	CHARPENTE-COUVERTURE- BARDAGE	7 603.00 €	EURL JEANNE	11 178.86 €
Lot n°3	MENUISERIES EXTERIEURES	9 480.00 €	Royer Bâtiment	7 538.67 €
Lot n°4	MENUISERIES INTERIEURES	7 892.00 €	Royer Bâtiment	10 159.41 €
Lot n°5	PLATERIE - ISOLATION	9 477.00 €	Royer Bâtiment	17 857.51 €
Lot n°6	ELECTRICITE	6 640.00 €	Pasteau	13 082.21 €
			SARL Vincent Lejeune	9 570.67 €
Lot n°7	PLOMBERIE	8 027.00 €	Pasteau	10 667.92 €
			SARL Vincent Lejeune	8 361.94 €
Lot n°8	CARRELAGE	6 023.00 €	TD Carrelage	6 009.15 €
Lot n°9	PEINTURE - SOL SOUPLE	12 420.00 €	Lorière Peinture	16 511.77 €
			Bergeot Julien	15 080.95 €
TOTAL		96 702.00 €		128 757.16 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide de retenir les entreprises listées ci-dessous :

Lot 1 Démolition – VRD – Maçonnerie	Royer Bâtiment	HT 43 000.00 €
Lot 2 charpente – Couverture – Bardage	EURL Jeanne	HT 11 178.86 €
Lot 3 Menuiseries extérieures	Royer Bâtiment	HT 7 358.67 €
Lot 4 Menuiseries intérieures	Royer Bâtiment	HT 10 159.41 €
Lot 5 Plâtrerie – isolation	Royer Bâtiment	HT 17 857.51 €
Lot 6 Electricité	SARL Lejeune Vincent	HT 9 570.67 €
Lot 7 Plomberie	SARL Lejeune Vincent	HT 8 361.94 €
Lot 8 Carrelage	TD Carrelage	HT 6 009.15 €
Lot 9 Peinture – sol souple	BERGEOT Julien	<u>HT 15 080.95 €</u>
	TOTAL GENERAL	HT 128 757.16 €

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette consultation.

DELIBERATION N° 38/2025 : EXTENSION SALLE DE MOTRICITÉ ÉCOLE MATERNELLE - DOSSIER ANALYSE DES OFFRES ET CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation des entreprises pour les travaux d'extension de la salle de motricité école maternelle, pour les 7 lots, le cabinet d'architecte « Atelier bleu d'Archi » nous a transmis le dossier d'analyse des offres.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire, sur proposition et avis sur les meilleures offres, suggère de retenir les entreprises ci-dessous :

RÉCAPITULATIF SUITE ANALYSE ET NEGOCIATION				
EXTENSION SALLE DE MOTRICITE - MANSIGNÉ				
N°	Désignation	ESTIMATION DCE	ENTREPRISES	HT
Lot n°1	VRD	4 710.00 €	Royer Bâtiment	9 176.73 €
Lot n°2	DEMOLITION- MACONNERIE	44 915.00 €	Royer Bâtiment	33 051.71 €
Lot n°3	COUVERTURE	1 618.00 €	Eurl Jeanne	1 967.87 €
Lot n°4	MENUISERIES EXTERIEURES	18 150.00 €	Royer Bâtiment	14 969.14 €
			Augereau Menuiserie	22 319.00 €
Lot n°5	PLATERIE - ISOLATION	14 537.00 €	Royer Bâtiment	14 151.49 €
Lot n°6	ELECTRICITE- PLOMBERIE	9 297.00 €	Pasteau	7 953.14 €
			SARL Vincent Lejeune	6 581.64 €
Lot n°7	PEINTURE - SOL SOUPLE	7 055.00 €	Lorière Peinture	5 380.29 €
			BERGEOT Julien	5 358.66 €
TOTAL		100 282.00 €		85 257.24 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide de retenir les entreprises listées ci-dessous :

Lot 1 VRD	Royer Bâtiment	HT 9 176.73 €
Lot 2 Démolition – Maçonnerie	Royer Bâtiment	HT 33 051.71 €
Lot 3 Couverture	Eurl Jeanne	HT 1 967.87 €
Lot 4 Menuiseries extérieures	Royer Bâtiment	HT 14 969.14 €
Lot 5 Plâtrerie – isolation	Royer Bâtiment	HT 14 151.49 €
Lot 6 Electricité – plomberie	SARL Vincent Lejeune	HT 6 581.64 €
Lot 7 Peinture – sol souple	BERGEOT Julien	HT 5 358.66 €
	TOTAL	HT 85 257.24 €

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette consultation.

DELIBERATION N° 39/2025 : CRÉATION PRÉAU ÉCOLE MATERNELLE – DOSSIER ANALYSE DES OFFRES ET CHOIX DES ENTREPRISES

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la consultation des entreprises pour les travaux de création d'un préau école maternelle, pour les 3 lots, le cabinet d'architecte « Atelier bleu d'Archi » nous a transmis le dossier d'analyse des offres.

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire, sur proposition et avis sur les meilleures offres, suggère de retenir les entreprises suivantes :

Le lot 1 n'est pas maintenu, il n'y a pas de réfection de la cour.

RÉCAPITULATIF SUITE ANALYSE ET NÉGOCIATION				
CREATION PREAU - MANSIGNE				
N°	Désignation	ESTIMATION DCE	ENTREPRISES	HT
Lot n°1	VRD	67 729.00 €		
Lot n°2	DEMOLITION - MACONNERIE	9 341.00 €	Royer Bâtiment	4 904.60 €
Lot n°3	CHARPENTE - COUVERTURE ARDOISE	39 708.00 €	Eurl Jeanne	30 720.47 €
			Lecor Père et Fille	31 102.62 €
TOTAL		116 778.00 €		35 625.07 €

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Décide de retenir les entreprises listées ci-dessous :

Lot 2 Démolition – Maçonnerie	Royer Bâtiment	HT 4 904.60 €
Lot 3 Charpente – couverture ardoise	Eurl Jeanne	HT 30 720.47 €
	TOTAL	HT 35 625.07 €

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette consultation.

DELIBERATION N° 40/2025 : DEVIS TRAVAUX DE VOIRIE 2025

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le marché de travaux voirie avec TPPL pour une enveloppe annuelle de 75 000.00 € HT.

Propose de valider les devis dont la liste des travaux retenus dans le tableau ci-dessous :

PROJETS TRAVAUX VOIRIE 2025 - MANSIGNE						
(DEVIS TTPL)						
Lieu	Fonctionnement			Investissement		
	Compte	Montant HT	TTC	Compte	Montant HT	TTC
Chemin du moulin de Crampaux	615231	10 956.80	13 148.16			
Ruelle des Aistres	615231	3 370.50	4 044.60			
Route de Tue Lièvre	615231	10 841.24	13 009.49			
Chemin de la Travecherie	615231	2 359.35	2 831.22			
Rue de l'épluchère	615231	3 464.13	4 156.95			
Route de la Préaudière	615231	2 115.93	2 539.11			
Chemin de la Huttière	615231	2 115.93	2 539.11			
Route du Lude	615231	6 634.54	7 961.44			
Impasse de la cour des miracles				2151	6 511.70	7 814.04
Chemin de la Bardouillère				2151	9 872.14	11 846.57
Rue de la Morandière				2151	9 558.42	11 470.10
Impasse Geneviève Passin				2151	2 517.18	3 020.61
Ecole maternelle				2151	4 186.48	5 023.78
Chemin de Fontenay				2151	3 183.25	3 819.90
	TOTAUX	41 858.42	50 230.08	TOTAUX	35 829.17	42 995.00

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Valide les devis listés ci-dessous,
Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre et signature des devis.

DELIBERATION N° 41/2025 : AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE 2025 (ADVC)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de prévoir une délibération pour faire une demande d'aide départementale à la voirie communale 2025.

Considérant que la commune de Mansigné est éligible à l'Aide Départementale à la voirie Communale,

Vu le projet de travaux de voirie 2025 et notamment le montant de travaux subventionnable, le conseil municipal valide la proposition du devis TPPL pour la demande d'aide, travaux VC N° 408 tულიèvre « reprofilage et enduit d'usure » et VC N° 3 route du Lude « reprofilage et remplacement tampons jusqu'au panneau d'agglomération ».

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Certifie que les montants de travaux subventionnables ont été inscrits au budget principal de la commune,

Sollicite l'aide départementale à la voirie communale auprès du Conseil Départemental de la Sarthe au taux de 32.91 % soit 5 750.00 €.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de la présente délibération.

DELIBERATION N° 42 /2025 : DEVIS ECLAIRAGE TERRAIN DE PETANQUE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux différentes prévisions budgétaires 2025, l'éclairage du terrain de pétanque était dans les prévisions, pour la fourniture et la pose de 8 projecteurs.

Présentation du devis à savoir :

Entreprise SOGECO La Flèche, éclairage terrain de pétanque pour la dépose des projecteurs existants et la fourniture avec pose de 8 projecteurs 270 W en 128 leds pour un montant de 9 500.00 € HT.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Emet un avis favorable pour ce devis,

Autorise Monsieur le maire à signer le devis correspondant,

Les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2025.

DELIBERATION N° 43 /2025 : DEVIS FOURNITURE ET POSE JEU THERMOCOLLE – ECOLE PRIMAIRE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux travaux de restauration de la cour de l'école primaire, les jeux thermocollés qui se trouvaient dans cette cour ont été enlevés.

Les enfants des écoles n'ont donc plus le nécessaire pour leurs jeux d'extérieurs, il y a lieu de prévoir un nouveau jeu et Monsieur le Maire présente le devis de la société SAS EDEN COM, fourniture et pose d'un jeu de sol thermocollé –

offre 1 : 5.10 m x 5.10 m, serpents et échelles 100 carrés, bidon de primaire d'accroche pour un montant de 2 194.51 € HT.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
Emet un avis favorable pour ce devis,
Autorise Monsieur le maire à signer le devis correspondant,
Les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2025.

DELIBERATION N° 44 /2025 : DEVIS MARQUAGE AU SOL ECOLE DU LAC « MATERNELLE »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que lors d'un conseil d'école, les parents d'élèves avaient demandé qu'il soit fait un marquage au sol à l'extérieur de l'école du lac « maternelle » soit une zone non-fumeurs comme celui qui se trouve devant l'école du lac « primaire ».

Présentation du devis à savoir :

CréActiv – Mansigné – (pochoir adhésif et peinture blanche de sol pour goudron –mise en forme fichier)

Montant HT de 460.00 € (TTC 552.00 €)

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré par 17 voix pour, Monsieur Loyer José n'ayant pas pris part au vote.
Emet un avis favorable pour ce devis,
Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant,
Les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2025.

DELIBERATION N° 45 /2025 : DEVIS ROBOTS DE TONTE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite aux différentes prévisions budgétaires 2025, l'achat de robots de tonte était dans les prévisions pour les terrains du swin golf et le terrain de foot d'honneur.

Présentation des devis à savoir :

Devis n° 1 « Equip'Jardin » Le Mans : projet achat de 2 robots de ton version fair way spécial golf, version RTK sans fil :

Soit 1 robot echo TM 2050 RTK robot tondeuse turf mower avec options et accessoires
Pour un montant HT de 26 876.91 €

Soit 1 robot echo TM 1050 RTK robot tondeuse turf mower avec options et accessoires pour un montant HT de 19 252.10 €

Total devis n° 1 : 46 129.03 € HT

Devis n° 2 « Equip’Jardin » Le Mans : robot terrain foot d’honneur :

Tondeuse echo TM 850 version RTK sans fil, fonctionne avec la même antenne RTK GPS que les deux robots du devis n° 1

Pour un montant total HT de 8 460.71 €.

Montant total devis n° 1 et devis n° 2 : 54 589.74 € HT

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré à l’unanimité,
Emet un avis favorable pour ces deux devis,
Autorise Monsieur le Maire à signer les devis correspondants,
Les crédits budgétaires sont inscrits au budget primitif 2025.

AFFAIRES DIVERSES :

- passage du musée mobile MuMo Centre Pompidou du 2 au 4 juin 2025 à Mansigné. Musée d’art moderne et contemporain.

Au sein de ce dispositif itinérant, trois espaces modulables offrent chacun une expérience différente :

- * la loggia, ouverte vers l’extérieur comme une scène de théâtre, pour échanger avec le public
- * la salle d’exposition, épurée et sans éléments techniques visibles, pour une immersion totale dans les œuvres
- * l’alcôve, espace surélevé adaptable en salle de projection, lieu d’accueil sculptural ou œuvre à part entière

Mardi 3 juin à 17 h : présentation et temps forts du projet éducatif de Paris Dance Projet et de 17 h 30 à 19 h : portes ouvertes et cocktail par le fond de dotation watine

Exposition gratuite accessible à tous ! Ce projet témoigne d’une volonté de rendre l’art moderne et contemporain accessible à tous, directement sur notre territoire.

- Beach vert 2025 : Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la tournée régionale du Beach Vert 2025 organisée par la ligue de football des Pays de la Loire, un événement à vocation sociale à travers la Région est proposé à nouveau à Mansigné. Le concept de cette tournée est de proposer un événement gratuit pour les enfants et les communes rurales de notre région, leur offrant ainsi la possibilité de participer à une activité sportive à proximité de chez eux et Mansigné fait partie de la tournée 2025 et se déroulera le 22 juillet sur la base de loisirs.

- Cabinet de santé : achat du cabinet de santé, signature le 7 mai dernier

- Remerciements Patricia Guilbert pour son année à nos côtés (secrétariat) afin de finaliser les travaux d'archivage et autres travaux de secrétariat.
- carte remerciements de la famille suite au décès de Mme Bernadette Moriceau
- Courrier de l'USM, remerciements à la commune, au personnel technique et secrétariat du soutien auprès de l'association.
- travaux maison de retraite, la grue est en cours d'installation
- EHPAD, garantie d'emprunt à inscrire au prochain conseil municipal
- feu d'artifice : dans l'attente d'un nouveau devis pour validation.

Fin de séance 22 h 00

La secrétaire,
Martine Bataille



Le Maire,
François Boussard

